

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00815 Numéro SIREN : 881 229 025 Nom ou dénomination : 3I BAT SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2022 sous le numéro de dépôt 16117

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE

22 JUL. 2022

SOUS LE N°

16117

3I BAT SERVICES

7 RUE DE MARNE

94140 ALFORTVILLE

LIASSE FISCALE 31/12/2021 IS / RS

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

édité le 19/07/2022



3I BAT SERVICES

7, Rue de Marne

94140 ALFORTVILLE

RCS : Créteil 881 229 025 - APE : 4322B

Désignation de l'entreprise <u>3I BAT SERVICES</u>										Néant ☐ *																																																																																																																																																																																																																													
Adresse de l'entreprise <u>7 RUE DE MARNE 94140 ALFORTVILLE</u>																																																																																																																																																																																																																																							
SIRET <table><tr><td>8</td><td>8</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>9</td><td>0</td><td>2</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>3</td></tr></table>												8	8	1	2	2	9	0	2	5	0	0	0	1	3																																																																																																																																																																																																														
8	8	1	2	2	9	0	2	5	0	0	0	1	3																																																																																																																																																																																																																										
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>1</td></tr></table>												1	2	1	1																																																																																																																																																																																																																								
1	2																																																																																																																																																																																																																																						
1	1																																																																																																																																																																																																																																						
Exercice N clos le <table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>1</td></tr></table>												3	1	1	2	2	0	2	1																																																																																																																																																																																																																				
3	1	1	2	2	0	2	1																																																																																																																																																																																																																																
ACTIF																																																																																																																																																																																																																																							
<table><tr><th colspan="2"></th><th>Brut 1</th><th>Amortissements-Provisions 2</th><th>Net 3</th></tr><tr><td rowspan="5">ACTIF IMMOBILISÉ</td><td>Immobilisations incorporelles</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td> Fonds commercial *</td><td>010</td><td>012</td><td></td></tr><tr><td> Autres *</td><td>014</td><td>016</td><td></td></tr><tr><td>Immobilisations corporelles *</td><td>028</td><td>030</td><td></td></tr><tr><td>Immobilisations financières * (1)</td><td>040</td><td>042</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total I (5)</td><td>044</td><td>048</td><td></td></tr><tr><td rowspan="9">ACTIF CIRCULANT</td><td>STOCKS</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td> Matières premières, approvisionnements, en cours de production *</td><td>050</td><td>052</td><td></td></tr><tr><td> Marchandises *</td><td>060</td><td>062</td><td></td></tr><tr><td>Avances et acomptes versés sur commandes</td><td>064</td><td>066</td><td></td></tr><tr><td>Créances (2)</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td> Clients et comptes rattachés *</td><td>068</td><td>18 450</td><td>070</td><td>18 450</td></tr><tr><td> Autres * (3)</td><td>072</td><td>335</td><td>074</td><td>335</td></tr><tr><td>Valeurs mobilières de placement</td><td>080</td><td></td><td>082</td><td></td></tr><tr><td>Disponibilités</td><td>084</td><td>62</td><td>086</td><td>62</td></tr><tr><td>Charges constatées d'avance *</td><td>092</td><td></td><td>094</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total II</td><td>096</td><td>18 847</td><td>098</td><td>18 847</td></tr><tr><td colspan="2">Total général (I + II)</td><td>110</td><td>18 847</td><td>112</td><td>18 847</td></tr><tr><td colspan="12">PASSIF</td></tr><tr><td colspan="12">Exercice N 1 NET</td></tr><tr><td rowspan="9">CAPITAUX PROPRES</td><td>Capital social ou individuel *</td><td></td><td>120</td><td></td><td>1 000</td></tr><tr><td>Écarts de réévaluation</td><td></td><td>124</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Réserve légale</td><td></td><td>126</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Réserves réglementées *</td><td></td><td>130</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *</td><td>131</td><td></td><td>)</td><td>132</td></tr><tr><td>Report à nouveau</td><td></td><td>134</td><td></td><td>(4 924)</td></tr><tr><td>Résultat de l'exercice</td><td></td><td>136</td><td></td><td>11 946</td></tr><tr><td>Provisions réglementées</td><td></td><td>140</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Total I</td><td></td><td>142</td><td></td><td>8 021</td></tr><tr><td colspan="2">Provisions pour risques et charges</td><td></td><td>Total II</td><td>154</td><td></td></tr><tr><td rowspan="5">DETTES (4)</td><td>Emprunts et dettes assimilées</td><td></td><td>156</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</td><td></td><td>164</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Fournisseurs et comptes rattachés *</td><td></td><td>166</td><td></td><td>5 998</td></tr><tr><td>Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :</td><td>169</td><td>1 859</td><td>)</td><td>172</td><td>4 828</td></tr><tr><td>Produits constatés d'avance</td><td></td><td>174</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total III</td><td></td><td>176</td><td></td><td>10 826</td></tr><tr><td colspan="2">Total général (I + II + III)</td><td></td><td>180</td><td></td><td>18 847</td></tr><tr><td rowspan="3">RENOIS</td><td>(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an</td><td>193</td><td></td><td>(4) Dont dettes à plus d'un an</td><td>195</td></tr><tr><td>(2) Dont créances à plus d'un an</td><td>197</td><td></td><td>(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *</td><td>182</td></tr><tr><td>(3) Dont compte courant d'associés débiteurs</td><td>199</td><td></td><td>Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *</td><td>184</td></tr></table>														Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				Fonds commercial *	010	012		Autres *	014	016		Immobilisations corporelles *	028	030		Immobilisations financières * (1)	040	042		Total I (5)		044	048		ACTIF CIRCULANT	STOCKS				Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		Marchandises *	060	062		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		Créances (2)				Clients et comptes rattachés *	068	18 450	070	18 450	Autres * (3)	072	335	074	335	Valeurs mobilières de placement	080		082		Disponibilités	084	62	086	62	Charges constatées d'avance *	092		094		Total II		096	18 847	098	18 847	Total général (I + II)		110	18 847	112	18 847	PASSIF												Exercice N 1 NET												CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000	Écarts de réévaluation		124			Réserve légale		126			Réserves réglementées *		130			Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131		)	132	Report à nouveau		134		(4 924)	Résultat de l'exercice		136		11 946	Provisions réglementées		140			Total I		142		8 021	Provisions pour risques et charges			Total II	154		DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			Fournisseurs et comptes rattachés *		166		5 998	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	1 859	)	172	4 828	Produits constatés d'avance		174			Total III			176		10 826	Total général (I + II + III)			180		18 847	RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3																																																																																																																																																																																																																																			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles																																																																																																																																																																																																																																						
	Fonds commercial *	010	012																																																																																																																																																																																																																																				
	Autres *	014	016																																																																																																																																																																																																																																				
	Immobilisations corporelles *	028	030																																																																																																																																																																																																																																				
	Immobilisations financières * (1)	040	042																																																																																																																																																																																																																																				
Total I (5)		044	048																																																																																																																																																																																																																																				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS																																																																																																																																																																																																																																						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052																																																																																																																																																																																																																																				
	Marchandises *	060	062																																																																																																																																																																																																																																				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066																																																																																																																																																																																																																																				
	Créances (2)																																																																																																																																																																																																																																						
	Clients et comptes rattachés *	068	18 450	070	18 450																																																																																																																																																																																																																																		
	Autres * (3)	072	335	074	335																																																																																																																																																																																																																																		
	Valeurs mobilières de placement	080		082																																																																																																																																																																																																																																			
	Disponibilités	084	62	086	62																																																																																																																																																																																																																																		
Charges constatées d'avance *	092		094																																																																																																																																																																																																																																				
Total II		096	18 847	098	18 847																																																																																																																																																																																																																																		
Total général (I + II)		110	18 847	112	18 847																																																																																																																																																																																																																																		
PASSIF																																																																																																																																																																																																																																							
Exercice N 1 NET																																																																																																																																																																																																																																							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000																																																																																																																																																																																																																																		
	Écarts de réévaluation		124																																																																																																																																																																																																																																				
	Réserve légale		126																																																																																																																																																																																																																																				
	Réserves réglementées *		130																																																																																																																																																																																																																																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131		)	132																																																																																																																																																																																																																																		
	Report à nouveau		134		(4 924)																																																																																																																																																																																																																																		
	Résultat de l'exercice		136		11 946																																																																																																																																																																																																																																		
	Provisions réglementées		140																																																																																																																																																																																																																																				
	Total I		142		8 021																																																																																																																																																																																																																																		
Provisions pour risques et charges			Total II	154																																																																																																																																																																																																																																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156																																																																																																																																																																																																																																				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																																																																																																																																																																																																																																				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		5 998																																																																																																																																																																																																																																		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	1 859	)	172	4 828																																																																																																																																																																																																																																	
	Produits constatés d'avance		174																																																																																																																																																																																																																																				
Total III			176		10 826																																																																																																																																																																																																																																		
Total général (I + II + III)			180		18 847																																																																																																																																																																																																																																		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195																																																																																																																																																																																																																																		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																																																																																																																																																																																																																																		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																																																																																																																																																																																																																																		
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																																																																																																																																																																																																																																							

②

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		3I BAT SERVICES		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le	
				018		13 11 2021	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217	30 950	218	30 950
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	30 950
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	17 765
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	
	Rémunérations du personnel *					250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
Dotations aux amortissements *					254		
Dotations aux provisions					256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	17 765	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	13 185	
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices *	(VII)				306	1 239	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	11 946	
B – RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	11 946	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 239		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Détuctions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991					
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	13 185
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
Déficits antérieurs reportables *				4 924	360	4 924	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	8 261	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>3I BAT SERVICES</u>						Néant ☒ *			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *		Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
	Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

SAGE Experts-comptables janvier 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 3I BAT SERVICES										Néant ☐ *																																																																																																																																																																																																																																				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																																																																																																																														
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																																																																																																																					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606																																																																																																																																																																																																																																								
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607																																																																																																																																																																																																																																								
	Autres provisions réglementées *		610	612	614	616																																																																																																																																																																																																																																								
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626																																																																																																																																																																																																																																								
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636																																																																																																																																																																																																																																								
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646																																																																																																																																																																																																																																								
	Sur clients et comptes rattachés		650	652	654	656																																																																																																																																																																																																																																								
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666																																																																																																																																																																																																																																								
TOTAL			680	682	684	686																																																																																																																																																																																																																																								
<table border="1"> <tr> <td colspan="4">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="8">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Fonds commercial</td> <td>681</td> <td></td> <td>683</td> <td></td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td colspan="8"> <table border="1"> <tr> <td>1</td> <td colspan="7">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td></td> </tr> <tr><td>2</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>3</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>4</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>5</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>6</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>7</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="8">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> </tr> </table> </td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									Dotations		Reprises										Fonds commercial	681		683										Autres immobilisations incorporelles	700		705										Terrains	710		715										Constructions	720		725										Inst. techniques mat. et outillage	730		735										Inst. générales, agencements amén. div.	740		745										Matériel de transport	750		755										Autres immobilisations corporelles	760		765										TOTAL	770		775															<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td colspan="7">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td></td> </tr> <tr><td>2</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>3</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>4</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>5</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>6</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>7</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="8">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> </tr> </table>								1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								2									3									4									5									6									7									TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD								780
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																																																																																																																										
	Dotations		Reprises																																																																																																																																																																																																																																											
Fonds commercial	681		683																																																																																																																																																																																																																																											
Autres immobilisations incorporelles	700		705																																																																																																																																																																																																																																											
Terrains	710		715																																																																																																																																																																																																																																											
Constructions	720		725																																																																																																																																																																																																																																											
Inst. techniques mat. et outillage	730		735																																																																																																																																																																																																																																											
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745																																																																																																																																																																																																																																											
Matériel de transport	750		755																																																																																																																																																																																																																																											
Autres immobilisations corporelles	760		765																																																																																																																																																																																																																																											
TOTAL	770		775																																																																																																																																																																																																																																											
					<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td colspan="7">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td></td> </tr> <tr><td>2</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>3</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>4</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>5</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>6</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr><td>7</td><td colspan="7"></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="8">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> </tr> </table>								1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								2									3									4									5									6									7									TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD								780																																																																																																																																																										
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																																																																																																																													
2																																																																																																																																																																																																																																														
3																																																																																																																																																																																																																																														
4																																																																																																																																																																																																																																														
5																																																																																																																																																																																																																																														
6																																																																																																																																																																																																																																														
7																																																																																																																																																																																																																																														
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD								780																																																																																																																																																																																																																																						
II DÉFICITS REPORTABLES																																																																																																																																																																																																																																														
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	4	924																																																																																																																																																																																																																																								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis																																																																																																																																																																																																																																										
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter																																																																																																																																																																																																																																										
Déficits imputés				983	4	924																																																																																																																																																																																																																																								
Déficits reportables				984																																																																																																																																																																																																																																										
Déficits de l'exercice				960																																																																																																																																																																																																																																										
Total des déficits restant à reporter				970																																																																																																																																																																																																																																										
III DIVERS																																																																																																																																																																																																																																														
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																																																																																																																																				
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325																																																																																																																																																																																																																																				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327																																																																																																																																																																																																																																				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380																																																																																																																																																																																																																																				
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326																																																																																																																																																																																																																																				
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																																																																																																																																				
Montant de la TVA collectée										374																																																																																																																																																																																																																																				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378																																																																																																																																																																																																																																				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																																																																																																																																				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																																																																																																																																				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																																																																																																																																				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: 31 BAT SERVICES										Néant ☒ *		
Exercice ouvert le: 01/01/2021 et clos le: 31/12/2021								Données en nombre de mois		1	2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS												
Effectif moyen du personnel * :								376				
Dont apprentis								657				
Dont handicapés								651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE												
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE												
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105				
TOTAL 1								106				
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée												
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143				
Subventions d'exploitation reçues								113				
Variation positive des stocks								111				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153				
TOTAL 2								144				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾												
Achats								121				
Variation négative des stocks								145				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150				
TOTAL 3								152				
IV - Valeur ajoutée produite												
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								137				
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE												
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE												
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022					Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026				
Période de référence				024		/		/		160		/
Date de cessation						/		/				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.												
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.												

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 8 1 2 2 9 0 2 5

Dénomination de l'entreprise

3I BAT SERVICES

Adresse (voie)

7 RUE DE MARNE

Code postal

94140

Ville

ALFORTVILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DEMBELE Prénom(s) MADY
 Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date N° Département 75 Commune PARIS 10E Pays FRANCE
 Adresse : N° 7 Voie RUE MARNE
 Code Postal 94140 Commune ALFORTVILLE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 8 1 2 2 9 0 2 5

Dénomination de l'entreprise

3I BAT SERVICES

Adresse (voie)

7 RUE DE MARNE

Code postal

94140

Ville

ALFORTVILLE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
31 BAT SERVICES 7 RUE DE MARNE 94140 ALFORTVILLE			
SIRET	8 8 1 2 2 9 0 2 5 0 0 0 1 3	Mél :	3ibatsservices@gmail.com
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
--------------------	---	---

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	8 261	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %			
	PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %	
			PV à long terme imposables à 0 %	
			PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐				
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐				
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐ Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐ Autres dispositifs ☐				
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐				
Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % ☐				

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐
--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE COALA
---	--	--	------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SAS ECGA AUDIT EXPERTISE CONSEIL 60 RUE DU RENDEZ VOUS 75012 PARIS Tél: 0147272875	
OGA/OMGA	Viseur conventionné
(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 20032022 Lieu: ALFORTVILLE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: Président MADY DEMBELE
	Signature:

Examen de conformité fiscale (ECF)	☐	prestataire :
------------------------------------	--------------------------	---------------

31 BAT SERVICES
7, Rue de Marne
94140 ALFORTVILLE
RCS : Créteil 881 229 025 - APE : 4322B

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice		

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2021 ou exercice

Désignation de l'entreprise 3I BAT SERVICES

du

Adresse 7 RUE DE MARNE 94140 ALFORTVILLE

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2021... (total col.9 + total col.10) 10		- de l'exercice 2021... 10	13 185
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire MADY DEMBELE Président		À ALFORTVILLE, le 20032022 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2022	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
------	---	------

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

3I BAT SERVICES
S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 7 RUE DE MARNE

94140 ALFORTVILLE
R.C.S : 881229025

Rapport de gestion sur les opérations
De l'exercice clos le 31/12/2021

Monsieur MADY DEMBELE, associé unique et gérant de la société 3I BAT SERVICES, soussigne, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **30 950,24** Euros contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations de service.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **17 765,11** Euros pour l'exercice, contre **4 924,49** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **17 765,11** Euros au 31/12/2021 contre **4 924,49** Euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **11 945,98** Euros contre une perte de **-4 924,49** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES

L'activité devrait lentement démarrer cette année,

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

Notre société ne détient aucune filiale.

MD

PRISES DE PARTICIPATIONS

Néant.

PRISES DE CONTROLE

Néant.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les créances et disponibilités nettes sont de **18 847,31** Euros, contre **184,57** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **8 021,49** Euros, contre **-3 924,49** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **10 825,82** Euros contre **4 109,06** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **30 950,24** Euros au 31/12/2021, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **13 185,13** Euros, contre **-4 924,49** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2021** fait ressortir un **bénéfice** de **11 945,98** Euros.

Le résultat à affecter ressort ainsi à **11 945,98** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 100,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de **11 945,98** Euros
-

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

TABLEAU DES RESULTATS

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des exercices clos depuis sa constitution.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à ALFORTVILLE
Le 23/06/2022

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' shape with a horizontal stroke extending to the right and a vertical stroke extending upwards, forming a loop at the top.

3I BAT SERVICES

S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 7 RUE DE MARNE

94140 ALFORTVILLE

R.C.S : 881229025

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23/06/2022 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021**

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2021** faisant ressortir **un bénéfice** de **11 945,98** Euros.

Le résultat à affecter ressort ainsi à **11 945,98** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **11 945,98** Euros, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 100,00 Euros

Au report à nouveau pour un montant de 11 945,98 Euros

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique décide d'affecter **un bénéfice** de **11 945,98** Euros, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 100,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 11 845,98 Euros

Pour copie certifiée conforme
Le Président de la SASU



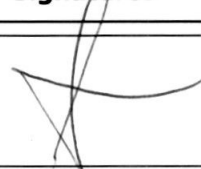
3I BAT SERVICES

S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 7 RUE DE MARNE

94140 ALFORTVILLE

R.C.S. : 881229025**FEUILLE DE PRESENCE**à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 23/06/2022

Associé Nom, Prénom & Adresse	Parts	Voix	Mandataires	Signatures
MR MADY DEMBELE 7 RUE DE MARNE 94140 ALFORTVILLE	100	100		
TOTAL	100	100		

Sur les 100 parts sociales composant le capital social.**La feuille de présence fait apparaître que 100 parts sont présents ou représentés, et totalise 100 parts ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 100 voix.**

A la présente sont annexés :

- pouvoirs
- formulaire de vote par correspondance.

Certifié sincère et véritable.

Président de SASU**3 I BAT SERVICES**

7, Rue de Marne

94140 ALFORTVILLE

RCS : Créteil 881 229 025 - APE : 4322B

3I BAT SERVICES
S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 7 RUE DE MARNE

94140 ALFORTVILLE
R.C.S : 881229025

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 23/06/2022

Le 23/06/2022,
À 14 Heures,

Monsieur MADY DEMBELE, associé unique de la société **3I BAT SERVICES**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Monsieur MADY DEMBELE, préside la séance en qualité de Président de SASU,

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de Président associé unique ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021,
- Rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, et quitus,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :



- du rapport de gestion du conseil d'administration,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 lesquels font apparaître **un bénéfice de 11 945,98 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2021** faisant ressortir **un bénéfice de 11 945,98 Euros**

Le résultat à affecter ressort ainsi à **11 945,98 Euros**.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **1 945,98 Euros**, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 100,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de **11 945,98 Euros**

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président

